



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DEPARTEMENT AFFAIRES ECONOMIQUES ET AGRICULTURE

Projet Elevages et Pastoralisme intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)

**Experiance de négociations et de sécurisation des ressources pour
prévenir les conflits liés à la mobilité pastorale en Côte d'Ivoire**



NOTE DE CAPITALISATION

Introduction

L'expérience de « Négociations et sécurisation des ressources pastorales pour prévenir les conflits » est portée par l'Organisation Professionnelle des Eleveurs de Ferkessédougou (OPEF) créée en 2009 en République de Côte d'Ivoire. L'objectif de l'OPEF est l'amélioration des conditions de vie des éleveurs et leur cheptel ainsi que la promotion des bonnes pratiques d'élevage. Cette expérience de négociations et sécurisation des ressources pastorales est conduite dans le nord-centre de la Côte d'Ivoire au niveau des régions du Tchologo, de Poro et de la Bagoué. Elle a démarré en 2016 avec l'appui de l'ONG Internationale Acting for Life (AFL) à travers le projet d'Appui à la Résilience des Systèmes Agro pastoraux en Afrique de l'Ouest (PARSAO). D'autres organisations d'éleveurs conduisent le même processus de négociations et sécurisation des ressources pastorales dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire notamment au nord-est (La Région du Bounkani par l'AEBRB (Association des Eleveurs de Bovins de la Région du Bounkani) et au nord-ouest (les régions du Kabadougou et du Folon par l'AJELAMO (Association des Jeunes Eleveurs-Agriculteurs Modernes d'Odienné).

En 2018, cette expérience s'est poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 du Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) à travers le Projet d'Appui à la mobilité du bétail pour un Meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés en Afrique de l'Ouest (PAMOBARMA). A noter que le PREDIP, financé par l'Union Européenne, est un projet coordonné par le CILSS et mis en œuvre en partenariat avec CARE Danemark, Acting For Life, le CRSA (Centre Régional de Santé Animale) et le Centre Régional Agrhymet.

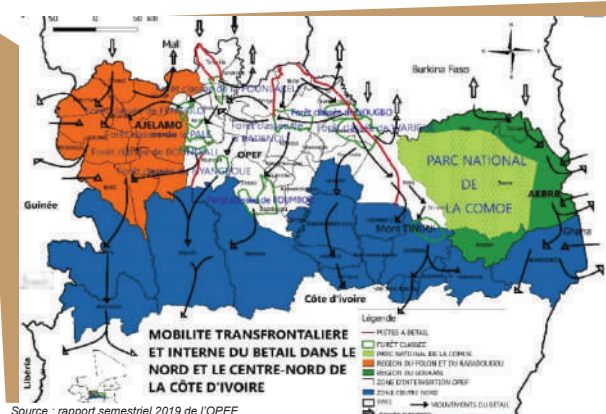
Cette expérience a été partagée au cours d'un atelier tenu à Lomé (Togo) du 29 au 31 Octobre 2019 organisé par le PEPISAO (Projet Elevage et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest. Elle a été complétée par des amendements d'une quarante d'associations pastorales et agricoles de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad.

La présente note de capitalisation est le résultat des contributions diverses en terme d'édition et de conseils aussi bien des experts de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la CEDEAO, en particulier, les Assistants Techniques, Dr Bio Goura Soulé et Emmanuelle MAILLOT que du CILSS, en l'occurrence, le Chargé des programmes, Dr Hubert NDJAFFA et l'équipe de mise en œuvre du PEPISAO (Moussa ASSOUMANE, Imorou Orou DJEGA et Dr Anatole KONE) et également Alhassane YOUNFA de la (GIZ/ZFD).

Nos vifs remerciements à :



¹ BURKINA FASO (ANDAL et PINAL, ROPPA, RECOPIA) MAURITANIE (GNAP, APSS Mauritanie) SENEGAL (DIRFEL, Kawral de Younouféré) NIGERIA (PARE, CORET) GUINEE CONAKRY (CAP Bokondjon, CONASEG), LIBERIA (Association of Cattle Advocate) TOGO (ONG – CDD, FENAPFIBVTO) BENIN (ANOPER, POTAL MEN; FUPRO Bénin, APSS Bénin) COTE D'IVOIRE (AEBRB, OPEF, COFENABVI-AO) GHANA (GDCA GNACAF) MALI (RBM, FEBEVIM) TCHAD (KAWATAL, CONFIFET, COPAFIB) NIGER (CODE RURAL, CONACOOOP, EFK FNEN-Daddo, RBM)



La République de Côte d'Ivoire bien qu'elle ne soit pas un pays pastoral proprement dit, est confrontée ces dernières années à des conflits parfois violents opposant les agriculteurs aux éleveurs locaux et transhumants. Elle est un pays d'accueil d'éleveurs provenant de la République du Mali et du Burkina Faso. Les principales causes de ces conflits sont le manque d'espaces pastoraux et des pistes d'accès aux ressources provoquant ainsi la divagation des animaux dans des zones de cultures et des zones forestières interdites aux animaux. Ainsi, cette expérience vise à prévenir les conflits qui opposent les éleveurs aux agriculteurs autour de l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles partagées. C'est dans cette perspective que l'OPEF a mis en place un mécanisme de négociations et de sécurisation des ressources pastorales notamment les pistes de transhumance, les aires de pâturage, les aires de repos ainsi que les points d'eau.



Cette expérience de sécurisation des ressources pastorales n'est pas tout à fait nouvelle dans la zone. La particularité de celle-ci réside dans le fait que dans les années 1970, il y avait la Société de

Développement des Productions Animales (SODE-PRA) qui sécurisait les plantations et certaines infrastructures pastorales. Par exemple à l'époque, les barrages n'étaient pas sécurisés bien qu'ils possédaient des comités de gestion. Quant aux pistes à bétail, elles n'étaient pas du tout sécurisées et ne disposaient pas de comités de gestion.

La première particularité de l'expérience de sécurisation des ressources conduite par l'OPEF ainsi que sa valeur ajoutée par rapport aux expériences précédentes, est qu'elle prend en compte la sécurisation de toutes les ressources et infrastructures à usage pastoral dont les pistes à bétail, les aires de pâturage, les aires de repos, les points d'eau, les banques aliments bétail, les quais d'embarquement et les marchés à bétail.

La seconde particularité réside dans la démarche de sécurisation qui est inclusive pour aboutir à des consensus et accords de tous les acteurs autour des ressources à sécuriser et la mise en place d'un mécanisme de suivi composé des comités de gestion et les inter-collectivités pour garantir la pérennité de l'action et éviter des remises en cause.



Pour bien identifier les ressources et les sécuriser en évitant des contestations et des remises en cause, l'OPEF a basé sa stratégie sur l'implication dans un premier temps des « personnes clés » que sont les chefs de canton, les chefs de terres, les chefs de village, les leaders d'éleveurs locaux et transhumants, les responsables d'associations de jeunes et de femmes. Ensuite, le travail a ciblé plusieurs autres personnes particulièrement les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs pour recueillir le maximum d'avis, comprendre les positions et les intérêts des uns et des autres et parvenir à des accords sociaux autour des ressources à sécuriser.

Par exemple pour engager le processus de sécurisation d'une piste à bétail, il y a 17 étapes à suivre :

- 1 – Identification des couloirs/pistes
- 2 – Collecte des informations sur la piste et les usagers
- 3 – Priorisation / choix de la piste/tronçon
- 4 – Identification des villages, communes sous-préfectures et administration dont relève la piste
- 5 – Mise en place des comités de négociation (mairie, conseil régional)
- 6 – Assemblée villageoise ou communale de sensibilisation /de diagnostic de pistes et autres ressources pastorales
- 7 – Identification physique de l'itinéraire de la piste par village /commune
- 8 – Identification des exploitants touchés par l'itinéraire de la piste (les champs, propriétaires terriens, type d'exploitation : payée, empruntée, demandée ou propriété familiale)

- 9 – Définition de la largeur (des pistes à négocier)
- 10 – Négociation collective (villages) et/ou individuelle (propriétaire du champ ou terrien)
 - * PV de négociation
 - * Actes de cessation de parcelle
 - * Engagement individuel
- 11 – Géo référencement de tronçon négocié
- 12 – Validation des actes par les autorités compétentes
- 13 – Classement des pistes dans le patrimoine public selon les niveaux des compétences de l'administration
- 14 – D.A.O : Demande d'Appel d'Offre (recrutement de l'entreprise)
- 15 – Choix des tronçons critiques à baliser
- 16 – Formation par les animateurs OPEF du comité de suivi des tronçons
- 17 – Mise en place d'un système de suivi pour la pérennité des pistes négociées

La sécurisation des ressources pastorales exige beaucoup de prudence dans l'approche pour ne pas créer de nouveaux conflits entre les propriétaires terriens et les éleveurs. C'est conscient de cette situation que l'OPEF a axé sa stratégie sur l'inclusivité de tous les acteurs et la transparence tout au long du processus depuis l'identification de la ressource jusqu'à la mise en place du comité de gestion. Ainsi, le principe de Do No Harm est pris en compte. Cette expérience répond aux besoins de paix poursuivis par l'OPEF et ses partenaires techniques et financiers.



Crédit photo : OPEF, Ferkessedougou



Crédit photo : AEBRB

Cette expérience de sécurisation des ressources pastorales pour la prévention des conflits liés à la mobilité pastorale, implique plusieurs acteurs qui sont :

- **Les sous-préfets** : ce sont les responsables administratifs au niveau des sous-préfectures. Ils sont les représentants de l'Etat et ont en charge de veiller à l'ordre public. Ils assurent la tutelle administrative du processus de sécurisation des ressources naturelles et veillent aux respects des engagements auxquels les différentes parties se sont inscrites. Ils conservent les archives du processus notamment les différents procès verbaux de concertations et de délimitation des ressources pastorales.
- **Les chefs de canton** : ils sont les autorités coutumières à l'échelle du canton. Ils donnent des informations qui permettent l'identification des ressources à sécuriser. Ils participent à la mise en place des comités de négociation des ressources à sécuriser et à l'identification des propriétaires terriens.
- **Les services techniques** : ils assurent le travail technique de délimitation et de géoréférencement des ressources pastorales à sécuriser. Ils présentent les dispositions législatives et réglementaires concernant la gestion des ressources naturelles. Ils dressent les procès-verbaux des différentes rencontres et accords obtenus.
- **Les chefs de terres** : ils sont les propriétaires terriens. Ils sont les principaux acteurs avec lesquels, il faut négocier pour céder une partie de leurs terres et en faire une ressource pastorale ; par exemple le cas des pistes à bétails. Parfois, ils cèdent librement leurs terres où ou bien ils prennent en compensation des terres ailleurs selon leur niveau de compréhension de l'utilité de délimiter les ressources pastorales dans la prévention des conflits.
- **Les chefs de village** : ils prennent part à tout le processus d'identification et de sécurisation des ressources pastorales. Ils donnent des informations sur le statut de la ressource et participent aux négociations avec les propriétaires terriens. Ils sont membres des comités de gestion de la ressource et participent à la détermination des règles de gestion notamment la cueillette, les petites chasses, le frais liés à l'utilisation de l'eau etc.
- **Les leaders d'éleveurs locaux et transhumants** : Ils font partie des principaux acteurs et prennent part à l'ensemble du processus. Ils fournissent des informations sur les difficultés de la mobilité pastorale et participent à la délimitation des ressources. Ils sont membres des comités de gestion des ressources et participent à l'élaboration des règles de gestion.
- **Les responsables d'associations de jeunes et de femmes** : ils veillent aux intérêts des femmes et des jeunes dans le processus mais aussi les sensibilisent pour qu'ils soient de véritables agents de changement dans la prévention des conflits.

La sécurisation de plusieurs ressources pastorales notamment les pistes à bétail dans cette zone d'intervention a considérablement réduit les conflits qui opposaient les agriculteurs aux éleveurs. Les animaux se déplacent pour aller au pâturage et à l'abreuvement sans détruire des cultures, si ces infrastructures agropastorales sont mises en place. Les animaux se déplaceront dès lors à tout moment de l'année en faisant moins de dégâts sur les cultures. La qualité de la cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs est améliorée. Aussi, il sera plus facile pour les agents des services vétérinaires de faire le contrôle sanitaire des animaux en se rendant sur les pistes à bétail.

Des changements sont observés au niveau individuel/personnel et socio-politique.

Au niveau individuel/personnel :

cette expérience, a produit un changement de comportement au niveau individuel et collectif chez les agriculteurs qui finalement acceptent de céder une partie de leurs terres pour en faire des espaces pastoraux. Ils ne défrichent plus les espaces réservés aux pâturages et à la circulation des animaux. La Côte d'Ivoire n'étant pas un pays pastoral mais un pays d'accueil de certains transhumants, ce changement d'attitude et de comportement des agriculteurs dans la perspective de prévention des conflits est une avancée significative.



Crédit photo : OPEF

Le changement au niveau des éleveurs se traduit par le fait qu'ils utilisent les pistes à bétail délimitées à cet effet et veillent à ce que les animaux ne détruisent plus les cultures, et conduit à un apaisement du climat social et une meilleure cohésion sociale au sein des communautés.

Au niveau socio-politique :

l'Etat, à travers les sous-préfets, s'implique dans le processus de sécurisation des ressources pastorales et veille au respect des accords conclus. Les services techniques expliquent aux éleveurs et agriculteurs les textes législatifs et réglementaires qui régissent la gestion des ressources naturelles. Les agents vétérinaires veillent sur la santé animale à travers le contrôle sanitaire qu'ils font le long des pistes à bétail. Le changement institutionnel est observé également au niveau des autorités forestières qui acceptent que les éleveurs accèdent aux forêts classées en période des cultures pour éviter les dégâts de cultures.

La sécurisation des ressources pastorales pour la prévention des conflits demande également beaucoup de moyens financiers, humains et techniques. Après avoir organisé des concertations et négociations qui prennent assez de temps et conclus des accords sur les ressources à sécuriser, il faut procéder à la réalisation des infrastructures qui répondent aux besoins de paix. Il s'agit notamment des travaux de balisage des espaces pastoraux, des points d'eau, des marchés à bétail, des quais d'embarquement, etc. Toutes ces infrastructures demandent assez de moyens financiers. Mais comme ces investissements contribuent énormément à la prévention des conflits et à l'établissement d'un climat social paisible, la rentabilité ne doit pas être seulement perçue comme rapport investissement/résultats.

DURABILITE

L'inclusivité des acteurs et la transparence tout au long du processus de sécurisation des ressources pastorales contribuent à ce que cette expérience résiste aux chocs socio-politiques. Le fait que les résultats obtenus contribuent à la prévention des conflits encouragent les acteurs à s'engager d'avantages dans ce processus car chacun contribue à un climat de paix et de quiétude sociale. La mise en place des comités de gestion et de suivi avec une inter-collectivité assure la pérennisation des infrastructures à réaliser.

ANALYSE

L'analyse de cette expérience de sécurisation des ressources pastorales pour la prévention et la gestion des conflits liés à la mobilité pastorale, permet de ressortir des éléments expliquant les leçons apprises et les recommandations pour une mise à échelle de l'expérience.

1-LECONS APPRISES

Il faut retenir de cette expérience de sécurisation des ressources pastorales pour la prévention des conflits liés à la mobilité pastorale, l'impérieuse nécessité d'avoir une démarche inclusive et transparente. Les accords sociaux doivent être négociés en toute responsabilité et en connaissance de cause. Toutes les informations utiles doivent être connues et comprises des acteurs concernés. C'est ce qui permet d'éviter des remises en cause des concessions faites surtout par les propriétaires terriens qui peuvent anéantir tous les efforts entrepris en amont. En plus de cela il est fortement souhaitable que le promoteur du processus puisse répondre à certains besoins de paix qui ont des incidences financières notamment les infrastructures pastorales.

Par exemple un agriculteur qui cède son terrain pour faire un point d'eau ou une piste d'animaux et qui au bout d'un certain temps ne voit pas l'infrastructure se réaliser, sera probablement tenté de reprendre son terrain.

Il faut également dans la mesure du possible privilégier les visites d'échanges pour faire voir aux acteurs les expériences similaires réussies ailleurs. C'est un élément de conviction pour ceux qui sont sceptiques ou qui doutent des résultats qui sortiraient du processus.

La limite de cette expérience est que sa mise en œuvre et particulièrement la réalisation des infrastructures pastorales qui sont des besoins de paix, soit liée aux financements des partenaires financiers extérieurs notamment les projets.

2-RECOMMANDATIONS

Il est recommandé de prendre en compte les aspects ci-dessous en cas de reproduction de cette expérience :

- **Travailler dans le respect des règlements nationaux, des us et coutumes du milieu** : les ressources naturelles font partie du patrimoine commun de la nation. Elles sont réglementées par l'Etat et les collectivités.

Les ressources relevant du domaine privé des personnes ou des familles sont souvent réglementées par les us et coutumes du milieu. Il est important dans un tel processus de les connaître et d'en tenir compte.

- **Tenir compte des intérêts des acteurs** : la création des espaces pastoraux implique dans bien des cas le consentement des propriétaires terriens quand cela touche leur domaine.



A propos du PEPISAO

Le Projet Elevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest est mis en œuvre par la CEDEAO qui a délégué au CILSS la mise en œuvre des composantes 1 et 2 avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD), vise à renforcer les capacités des Etats et acteurs régionaux et nationaux, à déployer des approches de sécurisation de la mobilité pastorale et d'intégration des modes d'élevage (i) inscrites dans une vision régionale partagée, (ii) offrant un maximum de garanties en matière de cohabitation pacifique des différents usagers des ressources naturelles. Il se veut intégrateur en termes d'approche.

Son objectif général est de « renforcer la résilience des populations et contribuer au développement économique et social de la région » et spécifiquement, réduire les conflits liés au pastoralisme à travers l'amorce de la construction d'une vision régionale partagée sur les différents modes d'élevage de ruminants. A travers ces objectifs spécifiques, le projet se positionne en appui et en complémentarité aux différentes initiatives en cours, pour développer une capacité régionale durable de gestion des enjeux liés aux différents systèmes d'élevage, en particulier dans les zones d'accueil de transhumance des trois grands couloirs en Afrique de l'Ouest et au Sahel (Est, centre et ouest) afin de construire un tissu social durable de cohabitation pacifique et d'intégration régionale.

Le PEPISAO est mis en œuvre dans les 15 pays de la CEDEAO ainsi que la Mauritanie et le Tchad. Les principaux partenaires sont la CEDEAO, le CILSS, l'UEMOA, l'AFD.



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Secrétariat Exécutif du CILSS

03 BP 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO

Téléphone: 00226 25499600

Email: cilss@cilss.int

Twitter : @PredipR // **Facebook :** Predip@

Sites web : praps.cilss.int // predip.cilss.int

Commission de la CEDEAO

Départements Affaires Economiques et Agriculture

Direction Agriculture et Développement Rural

Annexe River Plaza - 496 Abogo Largema Street - Central Business District

PMB 401 Abuja FCT - République Fédérale du Nigeria

Email : agri_rural@ecowas.int

Twitter : [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric) // **Facebook :** [ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)